

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 14 juillet 2025

Date de l'annonce publique : 04/07/2025

Date de la convocation des conseillers : 04/07/2025

### Mode de participation

Présences	11	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Carelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Klinski, Mireille (conseillère), procuration donnée au conseiller STOFFEL.
Absences	1	Excusés : Brix, Nadine (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-07-14 - 6.21	
Point de l'ordre du jour	6.21	
Objet	<b>Impôt foncier - Fixation des taux multiplicateurs pour l'année d'imposition 2026</b>	

### Le conseil communal,

Vu la loi du 1<sup>er</sup> février 1967 modifiant certaines dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1936 sur l'impôt foncier relatives aux taux communaux ;

Vu la loi du 22 octobre 2008 portant promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes ;

Considérant qu'il incombe au conseil communal de fixer annuellement les taux de l'impôt foncier ;

Vu la circulaire ministérielle n° 2319 relative à la fixation de l'impôt commercial recommandant aux communes de faire voter les taux de l'impôt foncier en même temps que celui de l'impôt commercial ;

Vu l'article 2/170/707110/99001 du budget communal avec une recette estimée de 410.000 € durant l'année d'imposition 2026 ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De fixer, pour l'**année d'imposition 2026**, les taux multiplicateurs à appliquer en matière d'impôt foncier comme suit :

Impôt	Taux (%)	Catégorie d'immeuble
<b>A</b>	<b>500</b>	Propriétés agricoles
<b>B1</b>	<b>750</b>	Constructions industrielles et commerciales
<b>B2</b>	<b>1000</b>	Constructions à usage mixte
<b>B3</b>	<b>250</b>	Constructions à autres usages
<b>B4</b>	<b>250</b>	Maisons unifamiliales, maisons de rapport
<b>B5</b>	<b>1000</b>	Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation
<b>B6</b>	<b>1000</b>	Terrains à bâtir à des fins d'habitations



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Référence

Séance publique du 14 juillet 2025

Point

CC.2025-07-14 - 6.21

Objet

6.21

Impôt foncier - Fixation des taux multiplicateurs pour l'année d'imposition 2026



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 107bis (1) de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 21 juillet 2025



Le 2e échevin,

Par délégation du bourgmestre du 17 juillet 2025



Le secrétaire communal ff,